

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022

ANNEXE

Préambule

Faits caractéristiques de l'exercice

1 - Règles et méthodes comptables

- 1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.2 Frais de développement
- 1.3 Immobilisations incorporelles
- 1.4 Immobilisations corporelles
- 1.5 Immobilisations financières
- 1.6 Test de dépréciation
- 1.7 Stocks
- 1.8 Créances clients et comptes rattachés
- 1.9 Provision pour risques et charges
- 1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité Energie
- 1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

2 - Compléments d'informations relatifs au bilan

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.7 Comptes de régularisation actif
- 2.8 Capital social
- 2.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.12 État des provisions
- 2.13 Comptes de régularisation passif

3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits exceptionnels, charges exceptionnelles

4 – Autres informations

- 4.1 Instruments de couverture
- 4.2 Effectif moyen
- 4.3 Engagement hors bilan
- 4.4 Honoraires commissaires aux comptes
- 4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.
- 4.6 Attribution gratuite d'actions
- 4.7 Evènements postérieurs au 31 décembre 2022
- 4.8 Résultat par action.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

PREAMBULE

MINT (la « Société »), dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 4 octobre 2006.

L'exercice 2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 93 166 644 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 960 013 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Crise énergétique liée à la guerre en Ukraine

Le conflit en Ukraine né en février 2022 constitue un événement majeur de l'exercice 2022 qui a affecté l'économie mondiale en ralentissant la croissance et en provoquant une hausse de l'inflation. Ce conflit a des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité, au travers de la hausse des prix de l'énergie qu'il a engendré.

Dans ce contexte, la Société a exécuté un plan d'action visant à faire face à la situation exceptionnelle du marché de l'énergie. La société MINT a notamment procédé à des augmentations tarifaires en Octobre 2022. Ces augmentations ont entraîné une importante attrition client qui a amené des dépréciations complémentaires des frais d'acquisition client (Partie I.3 immobilisations incorporelles). La société a également revendu des couvertures d'achats d'électricité précédemment acquises pour les besoins de la base client prévisionnelle (Partie IV.1 Instruments de couverture).

- Acquisition de certains actifs et passifs de la société Oui Energy

Par décision en date du 24 février 2022, le tribunal de commerce de Lyon a arrêté le plan de cession de la société Oui Energy, fournisseur d'électricité, de biogaz et de bois de chauffage 100% verts.

Par cette décision, MINT a fait l'acquisition du portefeuille de client de Oui Energy, notamment BtC Electricité et Gaz et la clientèle BtoB PRO C5 mono site indexés au TRV PRO (à l'exclusion de la clientèle BtoB non indexé au TRV PRO, ainsi que la clientèle BtoB indexée au TRV PRO multisite), les marques, notamment « Planète Oui », des éléments corporels (matériel de bureau), ainsi que 44 salariés, pour un montant de 1 500 K€. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2022.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

- ARENH +

La Société a bénéficié du dispositif d'ARENH complémentaire de 20 TWh. A ce titre, la société a acheté sur la période du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022 un bandeau de puissance de 11,01 MW au prix de 46,2 €/MWh et revendu à EDF cette même puissance au prix de 257 €/MWh.

- Versement anticipé de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) :

Dans un contexte de crise exceptionnelle des prix de l'énergie, la CRE a proposé une augmentation très importante des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE). En application de l'article 181 de la loi de finances pour 2022, le gouvernement s'est opposé à la proposition de la CRE et a limité l'évolution des TRVE au 1^{er} février 2022 à une hausse moyenne de +4 % TTC.

En parallèle, la loi de finances pour l'année 2022 a prévu un dispositif de compensation des pertes de recettes supportées entre le 1^{er} février 2022 et la première évolution des TRVE en février 2023. Cet article indique que les fournisseurs d'électricité ayant moins d'un million de clients résidentiels peuvent bénéficier d'un versement anticipé dont le montant est évalué par la CRE.

A la date de clôture de l'exercice, la société MINT a perçu un montant de versement anticipé de 12 002 K€.

Ce montant est comptabilisé au bilan dans le poste « avances conditionnées » regroupant notamment les avances perçues en application de dispositions légales et réglementaires et dont le remboursement est conditionnel.

- Augmentation de capital

Le Conseil d'administration en date du 17 juin 2022, faisant usage la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, constate la réalisation des conditions d'attribution définitive des actions gratuites et décide l'émission de 20 755 actions nouvelles de valeur nominale de 0,15€ par réduction du poste « autres réserves » pour un montant de 3 113,25 euros.

En conséquence, cette augmentation de capital d'un montant de 3 113,25 euros porte le capital social de 884 747,55 euros à 887 860,80 euros.

- Prêt Garantie par l'Etat

Pour soutenir son activité et sécuriser sa trésorerie, et dans le cadre du dispositif mis en place par l'Etat, la Société a souscrit à un deuxième Prêt Garantie par l'Etat (PGE) en date du 28 juin 2022, pour un montant de 5 100 K€, dont la durée initiale est de 12 mois.

Le taux d'intérêt effectif global convenu avec la contrepartie bancaire s'élève à 0,250 %. La société a comptabilisé ce prêt au bilan parmi ses « Emprunts auprès d'établissements de crédit ».

L'analyse par échéance du prêt est présentée dans la note relative à l'état des échéances des dettes à la clôture.

- Complément de prix ARENH

Le mécanisme de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (« ARENH ») prévoit le paiement d'un complément de prix basé sur la différence entre la courbe de charge estimée au guichet d'attribution de droit et la courbe de charge réalisée, calculés sur la période du 1er avril 2022 au 31 octobre 2022. Cette différence est facturée sous certaines conditions sous la forme d'un complément de prix calculé par différence entre le prix spot moyen sur l'année calendaire et le prix d'attribution de l'ARENH.

La Société a estimé et comptabilisé dans le résultat d'exploitation, les compléments de prix CP1 pour 33 736 K€ et CP2 pour 1 958 K€.

- Litige

L'association nationale de défense des consommateurs et usagers, la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) a assigné la société MINT et plusieurs opérateurs pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives » devant le tribunal judiciaire de Paris. Le montant de l'assignation s'élève à 545 K€. L'avancée de la procédure ne permet pas au 31 décembre 2022 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes. Aucune provision n'a donc été constituée.

La CLCV a également engagé une action de groupe devant le tribunal judiciaire de Montpellier également pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives ». L'avancée de cette seconde procédure ne permet pas au 31 décembre 2022 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes. Aucune provision n'a donc été constituée.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros (€). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

- Services de télécommunication

Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :

- Services post-payés en présélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile ;
- Services prépayés ;
- Services aux professionnels.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent principalement la fourniture de minutes de télécommunications. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

- Services de fourniture d'énergie

Le CA est comptabilisé dans les comptes de la Société hors toutes taxes, c'est-à-dire hors taxes énergie. Les taxes énergies incluent les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel), Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) et Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

Les produits liés à l'offre MINT ENERGIE ont été comptabilisés en fonction des quantités d'énergie livrées.

Les prestations de services liées à cette activité de fourniture d'énergie sont ainsi prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

La Société constate un produit dès lors que :

- L'existence du contrat est acquise ;
- La fourniture d'énergie a eu lieu ;
- Le prix est fixé ou déterminable ;
- Le caractère recouvrable des créances est probable.

1.2 Frais de développement

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l'actif du bilan lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou de le vendre ;
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit ;
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs ;
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet ;
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La Société a notamment procédé à l'activation de frais liés à des projets en cours de développement dans les nouvelles activités ciblées (fourniture de gaz).

1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
- Frais d'établissement :	linéaire	5 ans
- Frais de développement :	linéaire	5 ans
- Fichier clientèle :	N/A	test de dépréciation
- Logiciels et Sites :	linéaire	1 à 5 ans
- Marques	N/A	test de dépréciation
- Frais d'acquisition client	linéaire	4 ans

Conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques ont été enregistrés en fonds commercial lors de la TUP des anciennes filiales de MINT.

- Fonds de commerce Oui Energy :

Dans le cadre de la reprise d'une société déclarée en liquidation judiciaire, le rachat des actifs repose non seulement sur le règlement d'un prix mais aussi sur la prise en charge d'un passif social.

En conséquence, le rachat du fonds de commerce est comptabilisé à l'actif sur la base d'un prix global de l'opération d'acquisition et non sur la base des valeurs spécifiées dans le plan de cession. Le fonds a été acquis pour un prix initial de 1 500K€.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Néanmoins, la société MINT a comptabilisé en contrepartie d'une augmentation de la valeur de l'actif repris, un passif pour un montant de 154 390 € composé des éléments suivants :

- Provision congés payés : 94 390 €
- Plan de sauvegarde de l'emploi : 60 000 €

La société a également fait le choix d'intégrer à la valeur du fonds, les frais d'acquisition liées à la reprise de la société pour un montant de 58 826 € et des droits d'enregistrement pour 67 310€.

La valeur du fonds de commerce de la société Oui Energy inscrite à l'actif du bilan s'élève ainsi à 1 671 K€. Le fond a été déprécié en fonction de l'attrition du portefeuille client Oui Energy. Le nombre d'anciens clients Oui Energy au 31 décembre 2022 ne représentent plus que 23% du nombre de clients apportés au 01 mars 2022. La dépréciation comptabilisée au 31 décembre 2022 est de 1 289 K€.

- Frais d'acquisition client

Les droits d'entrée ou coûts d'acquisition d'un contrat peuvent être comptabilisés immédiatement en charges ou comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les coûts comptabilisés en immobilisation sont :

- Des coûts marginaux et uniquement engagés pour obtenir le contrat
- Identifiés séparément et mesurés de manière fiable.

Par ailleurs, le contrat doit procurer suffisamment d'avantages économiques futurs pour les recouvrer.

Pour la société MINT, les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la Société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation.

MINT a décidé de comptabiliser ces coûts en immobilisations incorporelles dès lors qu'elle estime que les contrats clients correspondants généreront des avantages économiques futurs pour la Société.

L'amortissement des coûts d'acquisition de contrats étant déterminé sur une durée théorique des contrats clients (4 ans), des tests de dépréciation sont réalisés chaque année permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation complémentaire. Si le taux de résiliation des clients acquis excède, pour l'année donnée, le taux d'amortissement linéaire cumulé, un complément de dépréciation est passé.

La Société a ainsi mis en place un suivi du taux de churn permettant de suivre l'accélération potentielle du churn client.

L'amortissement linéaire sur 4 ans calculé au 31 décembre 2022 s'élève à 845 K€. Cependant, la Société a constaté un taux de résiliation des clients acquis en 2020, 2021 et 2022 de respectivement 91%, 89% et 77%, supérieur au taux d'amortissement linéaire cumulé.

Une dépréciation complémentaire a donc été constaté dans les comptes annuels au 31 décembre 2022 pour un montant net de 801 K€. La dépréciation totale constatée dans les comptes s'élève donc à 965 K€.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l'amortissement
Agencement, installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	linéaire	1 et 5 ans

1.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes présentes au 31 décembre 2022 s'élèvent à 721 K€ dont 650 K€ de dépôts et cautions et 71 K€ d'actions propres. Les actions propres étant dépréciées à hauteur de 43 K€ au 31 décembre 2022.

1.6 Test de dépréciation

Les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation permettant de s'assurer que la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l'activité.

À défaut, la Société a mis en place un suivi d'indicateurs, notamment le chiffre d'affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Les malis techniques subissent une dépréciation lorsque la valeur d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

1.7 Stocks

Les stocks de matériel détenus par la Société sont évalués au dernier prix d'achat. Les stocks sont constitués principalement de cartes Sim, de terminaux téléphoniques et de boîtiers d'une part, de boîtiers de surveillance de consommation énergétique d'autre part.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d'entrée en stock.

1.8 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevées ou non.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnaît une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

Pour l'activité de télécommunication, les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

Pour l'activité de fourniture d'énergie, une provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires, est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la Société.

1.9 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision n'est constatée à la date du 31 décembre 2022.

1.10 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires

- Services de télécommunication

Concernant les services postpayés en présélection, MINT a mis en place depuis le 1er novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 31 décembre 2022, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de clôture de l'exercice.

- Services de fourniture d'énergie

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Concernant l'activité de fourniture d'énergie, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

L'estimation des quantités d'énergie livrées est réalisée sur la base notamment :

- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la Société par le gestionnaire du réseau.

Les prélèvements mensuels clients correspondants à des versements anticipés sur la facturation annuelle établie a posteriori, sont constatés en déduction des factures à établir.

Concernant l'activité de fourniture de gaz, comme pour l'activité fourniture d'électricité, la facturation ne peut être établie que lorsque MINT a obtenu le relevé de consommation du client. Une partie du chiffre d'affaires correspondant à l'activité est donc constatée en factures à établir.

1.11 Séparation des exercices relative aux charges spécifiques à l'activité de fourniture d'énergie

L'évaluation de l'Obligation de Capacité à la clôture du 31 décembre 2022 est basée sur la puissance moyenne en pointe des jours de forte consommation (dits jours « PPI », déterminés par RTE au cours de l'année). Cette puissance moyenne s'élève à 84,27 MW pour l'exercice 2022. Un total de 41,3 MW a été couvert au cours de l'exercice par le biais du mécanisme de l'ARENH et 26 MW ont été acquis sur le marché. Le montant du solde de 16,97 MW à acquérir a été provisionné en FNP pour un montant de 665 K€ sur la base du dernier prix constaté en 2022 sur le marché de gré à gré.

Par ailleurs une provision de 2 873 K€ a été constatée pour les capacités restant à acquérir au titre des obligations des exercices 2021 et 2020.

En tant que fournisseur d'énergie commercialisant plus de 300 GWh (franchise CEE 2022) par an d'électricité sur la période 2022-2025 (Période 5), MINT ENERGIE est concerné par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). L'obligation d'approvisionnement de MINT en CEE est basée sur les volumes d'électricité commercialisés en kWh, convertis en kWh cumac selon des coefficients décidés par les pouvoirs publics.

Cette obligation est estimée à 93,4 GWh cumac à la clôture du 31 décembre 2022. Cette obligation a été partiellement couverte en acquérant des CEE auprès de la société Helio (délégataire).

A la clôture du 31 décembre 2022, MINT ENERGIE a acquis 78,9 GWh cumac pour un montant de 562 K€. Ainsi une FNP a été provisionnée à hauteur de 118 K€ afin de couvrir l'obligation résiduelle.

1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement

A la clôture du 31 décembre 2022, la Société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

- Risque de change

MINT n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait, pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

- Risque de taux

Les seuls emprunts auxquels MINT a actuellement recours pour financer son développement sont un prêt BPI à taux zéro et deux Prêts Garantis par l'Etat : la Société n'est de ce fait, pas exposée aux risques de taux.

- Risque sur les actions

La société détient uniquement des actions propres à la clôture du 31 décembre 2022 et à ce titre est exposée qu'au risque de fluctuation du cours de l'action. Risque peu important au vu du nombre d'actions propres détenues (23 956 actions propres).

- Risque de liquidité

MINT a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément la Société a eu recours à un prêt de 700 K€ à taux zéro auprès de la BPI en 2014, entièrement remboursé au cours de l'exercice 2022.

La Société a également eu recours au Prêt Garantie par l'Etat en novembre 2021 d'un montant de 8 652 K€ restant à rembourser et dont une demande d'amortissement sur 5 ans a été déposée, avec amortissement à compter de la seconde année.

La Société a eu recours à un second PGE le 28 juin 2022, pour un montant de 5 100 K€, dont la durée initiale est de 12 mois.

La trésorerie disponible de la Société s'élève au 31 décembre 2022 à 62 384 K€.

2 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN**2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.2022
Frais de développement (1)	1 930 176	53 772		1 983 948
Marques (2)	253 358	1 766		255 124
Fonds commercial (3)	4 707 266	1 670 526		6 377 792
Sites web	28 600			28 600
Logiciels	363 831		11 835	351 996
Fichiers clientèle (4)	309 028			309 028
Frais acquisition clientèle (5)	3 486 912	323 919		3 810 831
TOTAL	11 079 170	2 049 983	11 835	13 117 319

(1) Développement plateforme MINT pour 53,7 K€ sur l'année 2022

(2) Il s'agit principalement de la marque TELECONNECT pour 250 K€ acquise le 21 juillet 2006. La marque TELECONNECT, est provisionnée à hauteur de 198 K€ au 31 décembre 2022.

(3) Il s'agit des fonds de commerce de TALK TEL (3 367 K€ assimilé à un fichier clientèle) et de PTI (835K€) issus des TUP de ces anciennes filiales, respectivement au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, les malis techniques des sociétés TELECONNECT pour 504 K€, ainsi que le fonds commercial de la société Oui Energy acquis le 1^{er} mars 2022 pour un montant de 1 670 K€.

Le fonds commercial de Oui Energy est déprécié à hauteur de 1 289K€ au 31 décembre 2022. La dépréciation cumulée s'élève au 31 décembre 2022 à 5 655 K€.

(4) Fichier clientèle déprécié pour un montant total de 300 K€ sur la base de la diminution du chiffre d'affaires généré par ces activités (Cf. § 2.12 État des provisions).

(5) Coût acquisition clientèle : dont 1 935 509 € de coût d'acquisition de la clientèle correspondant aux frais des exercices 2017 à 2020 (Changement de méthode comptable en 2021). Au 31 décembre 2022, le montant de la dépréciation du coût d'acquisition clientèle est de 965 K€.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 31.12.2022
Frais de développement	1 543 791	184 253		1 728 044
Marques	199 803	556		200 359
Sites web	28 600			28 600
Logiciels	355 531	7 746	11 835	351 442
Fonds et fichiers clientèle *	5 815 450	3 074 768	0	8 890 218
TOTAL	7 943 175	3 267 323	11 835	11 198 662

* y compris dépréciations pour un montant de 6 920 K€ et amortissements des coûts d'acquisition contrats pour un montant de 1 970 K€ au 31 décembre 2022.

2.1.1 Affectation des malis techniques

Mali technique de la société TELECONNECT :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt totale Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fonds commercial				503 972
TOTAL				503 972

Au 31 décembre 2022, le mali technique issu de la TUP de la société TELECONNECT est composé uniquement du fonds commercial pour 504 K€ déprécié à hauteur de 468 K€.

L'affectation réalisée au 31 décembre 2009 des malis techniques en fonds commercial lors de la TUP de son ancienne filiale TELECONNECT est ainsi en conformité avec les dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.2022
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	28 947		14 324	14 623
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	56 061		2 103	53 958
Matériel informatique	325 213	54 563	35 237	344 538
Matériel loué / efficacité énergétique	98 656		49 160	49 496
Mobilier	6 068	558		6 626
Immobilisations corporelles en cours	0			0
TOTAL	514 944	55 120	100 824	469 241

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 31.12.2022
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Agencements, aménagements divers	28 947		14 324	14 623
Matériel de transport	0			0
Matériel et mobilier de bureaux	48 621	2 402	2 103	48 920
Matériel informatique	280 524	31 072	35 237	276 359
Matériel loué / efficacité énergétique	69 535	11783	49 160	32 158
Mobilier	6 068	1 937	1 867	6 138
TOTAL	433 695	47 194	102 691	378 198

2.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 31.12.2022
Titres et créances rattachées				
Autres participations				
Créances liées aux participations				
Dépôts et cautionnements (1)	1 972 585	618 610	1 940 778	650 417
Autres créances immobilisées				
Actions propres (2)	113 833	0	0	113 833
TOTAL	2 086 418	618 610	1 940 778	764 250

(1) Les dépôts et cautionnements sont constitués principalement de la caution versée pour la fourniture d'ARENH qui évolue en fonction des volumes de KW annuels achetés. La diminution au 31 décembre 2022 correspond au remboursement de la caution de l'exercice 2021, partiellement compensée par le versement de la caution de l'exercice 2022.

(2) En 2018, la Société a procédé au rachat de 23 956 actions propres pour un montant global de 113 K€. Ces actions propres sont inscrites à l'actif du bilan et dépréciées en fonction du cours moyen du dernier mois de clôture.

2.4 Stocks

(en euros)	31.12.2021			31.12.2022		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	7 593	0	7 593	5 674	0	5 567
Marchandises (Energie)	109 900	0	109 900	125 914	0	125 914
Total	117 493	0	117 493	131 588	0	131 588

2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

IMMOBILISATION	Dotations de l'exercice aux amortissements		Provisions amortissements dérogatoires		
	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	184 253				
Marques	556				
Autres	852 581				
TOTAL	1 037 390	0	0	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Agencements, aménagements divers	0				
Matériel et mobilier de bureaux	4 339				
Matériel informatique	31 072				
Matériel loué / efficacité énergétique	11 783				
TOTAL	47 194	0	0	0	0

2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	650 417		650 417
Autres créances immobilisées	113 834		113 834
TOTAL	764 251	0	764 251
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	23 405 275	23 405 275	
personnel et comptes rattachés	15 956	15 956	
Etat, impôts et taxes	2 722 045	2 722 045	
Débiteurs divers	3 863 178	3 863 178	
TOTAL	30 006 454	30 006 454	0
Charges constatées d'avance	320 964	320 964	
TOTAL GENERAL	31 091 669	30 327 418	764 251

Le poste Débiteurs divers est principalement composé des AAR pour 3 375 K€.

MINT SA

52 Rue d'Odin – CS 40900
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

2.7 Comptes de régularisation actif

	Montants
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
<u>Charges d'exploitation</u>	
Achats d'Energie et Télécom	224 741
Sous traitance	14 261
Maintenance informatique / abonnements logiciels	43 390
Assurances	7 496
Honoraires	4 802
Publicité/Télécom	10 251
Cotisations diverses	8 364
Autres charges	7 659
Total	320 964
PRODUITS A RECEVOIR	
Clients - factures à établir	14 967 435
Intérêts à percevoir	119 197
Fournisseurs - avoir à recevoir	1 672 477
TOTAL	16 759 109

2.8 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 898 317	0,15 €
Actions émises pendant l'exercice	20 755	0,15 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	5 919 072	0,15 €

Le capital de la société MINT, composé de 5 919 072 actions, s'élève à 887 861 €.

L'augmentation de capital sur la période provient de la souscription de 20 755 actions gratuites.

2.9 Tableau de mouvement des capitaux propres

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31.12.21 avant affect.	5 898 317	884 747	8 525 909	1 144 380	-2 305 245	8 249 791
Augmentation de capital	20 755	3 113		-3 113		0
Affectation du résultat 2021				-2 305 245	2 305 245	0
Changement de méthode						
Dividendes						0
Résultat au 31.12.22					3 960 013	3 960 013
Au 31.12.22 avant affect.	5 919 072	887 860	8 525 909	-1 163 978	3 960 013	12 209 804

2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent

La perte de l'exercice précédent s'élevant à (2 305 245) € a été affecté de la manière suivante :

- Autres réserves :	€
- Réserve légale :	€
- Dividendes :	€
- Report à nouveau :	2 305 245 €

Le montant des déficits fiscaux reportables s'élève au 31 décembre 2022 à 5 057 209 €.

2.11 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	à - d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Moins de 2 ans à l'origine	5 115 209	5 115 209		
Plus de 2 ans à l'origine	8 652 078	0	8 652 078	
Emprunt et dettes financières diverses	0	0		
Clients, avances et acomptes	7 526	7 526		
Fournisseurs et comptes rattachés	46 442 940	46 442 940		
Dettes sociales	742 771	742 771		
Dettes fiscales	7 972 656	7 972 656		
Groupes et associés	4 000	4 000		
Autres dettes	0	0		
TOTAL DETTES	68 937 180	60 285 102	8 652 078	0
Produits constatés d'avance	17 327	17 327		
TOTAL GENERAL	68 954 507	60 302 429	8 652 078	0

2.12 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31.12.2022
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige	0	0		0
Provisions pour grosses réparations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
TOTAL	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation				0
Sur immobilisation incorporelle (1)	4 888 351	2 229 933	0	7 118 284
Sur titres de participation et créances liées	0			0
Autres immobilisations financières	0	43 643		43 643
Sur compte clients	1 583 486	6 695 293	1 583 485	6 695 294
Autres provisions pour dépréciation		27 855		27 855
TOTAL	6 471 837	8 996 724	1 583 485	13 885 076
TOTAL GENERAL	6 471 837	8 996 724	1 583 485	13 885 076

(1) Les coûts d'acquisition clientèle ont été dépréciés à hauteur de 801 K€ sur l'année 2022 en fonction du taux de churn déterminée sur la période. Les coûts d'acquisitions sont provisionnés à hauteur de 965 K€ au 31 décembre 2022.

Dont dotations et reprises :

	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
- d'exploitation	6 723 149	1 583 485
- exceptionnelles	2 229 933	

2.13 Compte de régularisation passif

	Montants
<u>Charges à payer</u>	
Emprunts et dettes financières diverses	15 209
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 067 908
Dettes fiscales et sociales	4 777 020
Autres dettes	0
Total	47 860 137
<u>Produits constatés d'avance</u>	
Produit d'exploitation	17 327
Total	17 327
TOTAL GENERAL	47 877 464

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT**3.1 Analyse du chiffre d'affaires**

Répartition du Chiffre d'Affaires (Hors taxes)		
	31.12.2022	31.12.2021
Ventes	14 561	35 452
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	156 972 830	107 009 984
<i>Dont à l'export</i>	0	0
TOTAL	156 987 391	107 045 436

Le chiffre d'affaires toutes taxes énergie incluses s'élève à **164 911 640 euros**.

Répartition du Chiffre d'Affaires par Activité		
	31.12.2022	31.12.2021
Télécommunication	2 942 068	3 535 075
Energie *	148 549 812	101 952 794
Gaz	5 495 511	1 557 567
TOTAL	156 987 391	107 045 436

* Le chiffre d'affaires électricité comprend le chiffre d'affaires reventes d'électricité.

3.2 Produits et charges exceptionnels

	Montant	
	Charges	Produits
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 468	0
Charges exceptionnelles diverses (amendes et pénalités)	37 576	0
Total	39 044	0
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
Autres produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles / immobilisations cédées et rebutées	7 599	3 333
Total	7 599	3 333
DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Dotation provision exceptionnelle / immos. Incoporelles	2 229 933	0
Total	2 229 933	0
TOTAL GENERAL	2 276 576	3 333

4 - AUTRES INFORMATIONS**4.1 Instruments de couverture**

Afin de couvrir ses besoins en approvisionnement MINT a souscrit des engagements d'achats et de ventes selon les données suivantes au 31 décembre 2022 :

Notionnels en K€	31.12.2022	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagement vente sur opération électricité	-32 433	-32 433	0	0
Engagement achat sur opération électricité	33 608	26 245	7 363	0

Notionnels en MWh	31.12.2022	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagement vente sur opération électricité	- 61 041	- 61 041	0	0
Engagement achat sur opération électricité	122 303	90 770	31 533	0

La juste valeur de ces instruments au 31 décembre 2022 sont déterminées ci-après :

En K€	31.12.2022
Engagement vente sur opération électricité	19 689
Engagement achat sur opération électricité	-7 013

Dans le cadre du plan d'action visant à faire face à la situation exceptionnelle du marché de l'énergie au cours de l'exercice 2022, la société a procédé à des reventes de couverture qui ont été comptabilisées en résultat d'exploitation étant donné qu'il s'agit d'instruments déqualifiés au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires issu de la fourniture d'électricité (comprenant le chiffre d'affaires relatif au dispositif ARENH+) est de 116 247 K€ hors taxes tandis que le chiffre d'affaires issu des reventes des couvertures est de 31 241 K€ hors taxes.

L'analyse des marges brutes des deux activités fait ressortir respectivement des marges à hauteur de -188 K€ pour la fourniture d'électricité et de 20 641 K€ pour les reventes de couverture.

4.2 Effectif moyen

L'effectif moyen salarié est de 64 personnes au 31 décembre 2022.

4.3 Engagements hors bilan

- Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la Société. Seules, les indemnités de départ en retraite sont valorisées dans l'Annexe des comptes annuels et ne font pas l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 88 162 € au 31 décembre 2022.

Les hypothèses retenues sont :

- Base Convention Collective 3303 - Télécommunications
- Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
- Taux d'actualisation et revalorisation annuel net : 3.77% inflation comprise
- Age de départ prévu pour Cadres et Non-Cadres : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 3,5 % et 20% selon la catégorie
- Taux de charges sociales : 42 %
- Départ à l'initiative du salarié
- Table de mortalité TG 05
- Méthode : Rétrospective Prorata Temporis selon la recommandation ANC n°2013-02

- Garanties et nantissements

Garanties de paiement de factures données par nos banques à nos fournisseurs : montant total de 16 595 K€.

Nantissement de dépôts à terme et de comptes bancaires rémunérés au profit de nos banques dans le cadre des garanties données à nos fournisseurs : montant total de 6 950 K€.

La société a nanti, au titre de garantie de paiement à son fournisseur Shell, des garanties de capacités pour un montant de 5 400 K€.

4.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 57 535 € HT au titre de la mission de certification des comptes et 15 954 € au titre des autres prestations.

4.5 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération brute des dirigeants au 31 décembre 2022 s'élève à 232 664 euros.

4.6 Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration réuni en date du 3 juillet 2020, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 50 000 actions (AGA).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 3 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA2020 à l'issue de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration réuni en date du 26 février 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020, a décidé l'émission gratuite de 50 755 actions (AGA).

La période d'acquisition de ces actions gratuites s'étend du 26 février 2021 jusqu'au 31 décembre 2023. Le bénéficiaire de ces actions propres sera propriétaire effectif de ces AGA 2021 à l'issue de la période d'acquisition

Une provision pour la contribution patronale sur les actions à émettre au taux de 20% a été constituée au 31 décembre 2022 à hauteur de 46 K€ (sur la base des 75 755 actions valorisés au cours de clôture du 31 décembre 2022 soit 2,93€).

- ⇒ 20 755 actions ont fait l'objet d'une attribution définitive en date du 17 juin 2022, par émission de nouvelles actions et augmentation de capital corrélative. *Cf § faits caractéristiques.*
- ⇒ 5 000 actions sont en cours d'acquisition au 31 décembre 2022 (objectifs atteints à la date clôture).

4.7 Evènements postérieurs au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, les objectifs concernant l'attribution définitive de 5 000 AGA étant atteints, ces actions gratuites seront émises dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice.

4.8 Résultat par action

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Date retenue	31.12.2022
Nombre d'actions à la clôture	5 919 072
<i>Dont actions propres détenues</i>	<i>23 956</i>
Nombre d'actions retenu	5 919 072
Résultat net	3 960 013
Résultat net par action	0.67 €